

Le Syndicat CNT des Travailleuses et travailleurs de l'Éducation d'Ille-et vilaine (STE-CNT 35) dénonce l'attitude de la DSDEN face au mouvement de solidarité des personnels du collège Thérèse Pierre de Fougères envers une famille dont les deux enfants sont scolarisés à Fougères mais sans solution d'hébergement. Le personnel en occupant une salle du collège pour alerter sur la situation indigne

faite à la famille et aux enfants s'est toujours préoccupé de la continuité du service public d'enseignement, en faisant en sorte que les cours reprennent normalement chaque matin. Ce fonctionnement se voit balayé par la DSDEN qui a ordonné lundi la fermeture de l'établissement à 16h30, obligeant les enseignant·es à sortir par une issue secondaire, et qui menace le personnel de sanction disciplinaire quelques jours après les mobilisations contre la répression syndicale au sein de l'Éducation nationale. Comment peut-on sanctionner la solidarité ?

Rappelons que la DSDEN est déjà intervenue pour interpellier les autorités préfectorales afin de répondre à l'urgence d'hébergement des enfants scolarisés, car il y va d'un souci humanitaire élémentaire.

L'Éducation Nationale ne doit-elle donc pas se préoccuper du bien-être physique et mental des enfants qu'elle scolarise ? Face aux défaillances manifestes de l'État, ses agents ont donc pris leur responsabilité, et ont agi !

Nous exigeons qu'aucune sanction ne soit envisagée envers le personnel du collège Thérèse Pierre de Fougères qui a agi en total respect de sa mission de service public !

Nous soutenons complètement les actions du collectif du collège envers la famille sans logement.

Nous demandons que la DSDEN agisse dans l'intérêt de tou·tes en appuyant une solution d'hébergement pour la famille : des logements, il y en a, à Fougères et ailleurs !